



aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

VILLA NOAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017



VILLA NOAILLES
Association loi 1901
Siège social : Villa Noailles - Montée Noailles
83400 HYERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A la collectivité des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VILLA NOAILLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation des œuvres d'art a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe aux états financiers. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables, et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Autre information

Le Conseil d'Administration de l'Association étant convoqué le 22 octobre 2018, soit le même jour que l'Assemblée Générale, le délai légal minimum de 15 jours entre la date de notre rapport et la date de l'Assemblée permettant l'information des membres de l'Association n'a pu être respecté.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 octobre 2018

Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Stéphane LAMBERT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	293 258	27 516	265 742	258 508	7 234	2.80
	Installations techniques Matériel et outillage	17 896	17 210	686		686	
	Autres immobilisations corporelles	769 824	301 449	468 374	349 282	119 092	34.10
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 095		3 095	3 068	27	0.88
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	75		75	75		
Total I		1 084 148	346 176	737 972	610 933	127 039	20.79
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	128 399	70 577	57 821		57 821	
	Marchandises	59 097		59 097	35 135	23 962	68.20
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	395 786		395 786	562 532	166 746	29.64
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	445 105		445 105	45 494	399 611	878.38
	Charges constatées d'avance (3)	189 977		189 977	178 515	11 462	6.42
	Total III	1 218 364	70 577	1 147 786	821 676	326 111	39.69
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 302 512	416 753	1 885 758	1 432 608	453 150	31.63

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	370 639	244 501	126 138	51. 59
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	137 395-	59 651-	77 744-	130. 33-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	52 993-	77 744-	24 751	31. 84
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	225 021	236 274	11 253-	4. 76-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	405 273	343 380	61 893	18. 02
	Comptes de liaison				
Total II					
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	350 199	211 563	138 636	65. 53
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	642 684	573 539	69 145	12. 06
	Dettes fiscales et sociales	77 603	72 627	4 976	6. 85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	165 000	39 000	126 000	323. 08
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	245 000	192 500	52 500	27. 27
	Total IV	1 480 486	1 089 229	391 257	35. 92
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 885 758	1 432 608	453 150	31. 63

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 235 486 896 717

350 199 211 563

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	70 651	68 512	2 139	3.12
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 901 000	1 503 550	397 450	26.43
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	133 872	109 231	24 641	22.56
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1 454 732	1 759 781	305 049-	17.33-
Total I	3 560 256	3 441 075	119 181	3.46
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	77 323	72 378	4 945	6.83
Variation de stock (marchandises)	23 962-	23 682-	279-	1.18-
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	128 399-		128 399-	
Autres achats et charges externes	3 253 872	2 859 167	394 705	13.80
Impôts, taxes et versements assimilés	20 932	9 431	11 501	121.95
Salaires et traitements	419 505	362 964	56 541	15.58
Charges sociales	157 533	141 257	16 277	11.52
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	34 466	32 138	2 328	7.24
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	70 577		70 577	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	53 984	57 612	3 628-	6.30-
Total II	3 935 833	3 511 265	424 568	12.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	375 577-	70 190-	305 387-	435.08-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	39	33	6	18.88
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	39	33	6	18.88
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 601	2 904	303-	10.44-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 601	2 904	303-	10.44-
2. Résultat financier (V-VI)	2 562-	2 871-	310	10.78
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	378 139-	73 061-	305 077-	417.56-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 253	488 696	477 443-	97.70-
Reprises sur provisions et transferts de charges	314 424		314 424	
Total VII	325 677	488 696	163 019-	33.36-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	531	1 564	1 033-	66.05-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		491 815	491 815-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	531	493 379	492 848-	99.89-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	325 146	4 683-	329 828	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 885 972	3 929 804	43 832-	1.12-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 938 964	4 007 548	68 583-	1.71-
Solde intermédiaire	52 993-	77 744-	24 751	31.84
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	52 993-	77 744-	24 751	31.84

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 885 758.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 560 255.55 Euros et dégageant un déficit de 52 992.74- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En réparation de l'incendie du Château Saint Pierre intervenu en octobre 2016, l'Association a été indemnisée en 2017 par son assureur pour un montant total de 330 k€ comptabilisé en produits exceptionnels. Pour information, les incidences comptables liées à la destruction partielle consécutivement à cet incendie avaient été comptabilisées l'exercice précédent (sortie partielle des immobilisations et réintégration de la quote-part de subvention relative à ce bien immobilisé : incidence sur le résultat 2016 de -26 k€).

En 2017 l'association Villa Noailles a célébré :

- le 2ème Festival International d'Architecture d'Intérieur à Toulon
 - le 2ème concours d'Accessoires de Mode
- ainsi que les événements habituels, tels que :
- le 32ème Festival International de Mode
 - le 12ème Festival International de Design
 - le 7ème Festival des Enfants "Les Pitchouns".

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- stock de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- aménagement des constructions 30 ans
- agencements de 5 à 10 ans
- matériel et outillage de 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans

aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé.

- des oeuvres d'art qui sont portées à l'actif dans un sous-compte "218" ne sont pas amorties.

Position prise suite à la valorisation du stock de catalogues des années antérieures :

Des stocks de catalogues appartenant à l'Association relatifs aux années 2012 à 2016, ont été restitués par un distributeur durant l'exercice et, de ce fait ont été valorisés et comptabilisés dans les actifs de l'Association au 31 décembre 2017.

-Le stock de catalogues a été valorisé au coût de revient, soit 128 399 euros (hors stock de catalogues relatif à l'année 2017 figurant au poste « charges constatées d'avance » d'un montant de 83 k€ à la clôture de l'exercice) ;

- Ce stock a été déprécié par voie de provision pour tenir compte de sa valeur actuelle estimée à la date de clôture. En application de ce principe, une dotation aux provisions sur le stock de catalogues des années 2012 à 2017, a été comptabilisée pour un montant de 70 577 € au 31 décembre 2017 ».

Oeuvres d'arts reçues à titre gratuit :

Conformément à l'ANC n°2009-17 en date du 10 novembre 2009 et depuis l'exercice précédent, les dons d'oeuvres d'art sont comptabilisés à l'actif immobilisé par la contrepartie du compte 1025 « Fonds associatifs », l'Association relevant du règlement CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le montant des dons d'oeuvres d'art s'élève à 371 k€ au 31 décembre 2017 contre 244 k€ au 31 décembre 2016.

L'avis n°2009-17 du CNC apporte une précision importante concernant le traitement comptable des oeuvres d'art : seules les oeuvres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable sont comptabilisées à l'actif. Ces oeuvres acquises à titre gratuit sont alors évaluées et comptabilisées selon l'une des valeurs suivantes :

- prix d'acquisition par le donateur,
- prix du marché,
- valeur d'assurance chez le donateur,
- Prix d'expertise à la date de donation réactualisé pour tenir compte des frais de restauration des oeuvres.

La valeur de ces actifs à la clôture de l'exercice est corroborée par une évaluation réalisée par un expert externe.

éances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constatée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Provisions : les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet et rendus probables par des événements survenus ou en cours, entraînent la constitution de provisions.

Subvention d'investissement : elles font l'objet d'un étalement en résultat exceptionnel sur une même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations.

Informations générales complémentaires

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée met à la disposition du centre d'Art de la Villa Noailles certains moyens humains et matériels dans le cadre d'une convention annuelle. La communauté d'agglomération a transmis le 08/02/2017 à l'association le montant de ses contributions, détaillée en quatre parties :

- moyens humains : 574 k€ pour l'année 2016
- biens immobiliers et mobiliers : 12 k€ pour l'année 2015
- frais de fonctionnement : 203 k€ pour l'année 2015
- opération "la culture vous transporte" (bus) : 15 k€ pour l'année 2015

A la date d'arrêté des comptes, la communauté n'a pas transmis le montant de ces frais au titre de 2017.

Autres informations générales complémentaires

Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires de 70 651 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- ventes de marchandises 70 651 € TTC, ce qui représente 100% du chiffre d'affaires.

Autres produits-

-Le montant des subventions d'exploitation pour 2017 s'élève à 1 901 000 € (compte 74)

-Les autres produits d'exploitation (compte 75) sont d'un montant de 1 454 732 € dont mécénats (1 387 351 €).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	253 230		7 631
Installations générales agencements aménagements des constructions	21 437		10 960
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 996		900
Installations générales agencements aménagements divers	104 098		1 343
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	523 739		154 463
TOTAL	919 500		175 297
Autres titres immobilisés	3 068		27
Prêts, autres immobilisations financières	75		
TOTAL	3 143		27
TOTAL GENERAL	922 643		175 324

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			260 861	260 861
Installations générales agencements aménagements constr.			32 397	32 397
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			17 896	17 896
Installations générales agencements aménagements divers			105 441	105 441
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 819	664 383	664 383
TOTAL		13 819	1 080 978	1 080 978
Autres titres immobilisés			3 095	3 095
Prêts, autres immobilisations financières			75	75
TOTAL			3 170	3 170
TOTAL GENERAL		13 819	1 084 148	1 084 148

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	15 076	8 610		23 686
Installations générales agencements aménagements constr.	1 083	2 747		3 830
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 996	214		17 210
Installations générales agencements aménagements divers	82 290	9 268		91 558
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	196 264	13 627		209 891
TOTAL	311 710	34 466		346 176
TOTAL GENERAL	311 710	34 466		346 176

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 610				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 747				
Instal.techniques matériel outillage indus.	214				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 268				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 627				
TOTAL	34 466				
TOTAL GENERAL	34 466				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	244 501		126 138		370 639
Réserves :					
Report à nouveau	59 651	77 744		0	137 395
RESULTAT DE L'EXERCICE	77 744	77 744		52 993	52 993
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	236 274			11 253	225 021
Provisions réglementées					
TOTAL I	343 380		126 138	64 246	405 273

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		70 577			70 577
TOTAL		70 577			70 577
TOTAL GENERAL		70 577			70 577
Dont dotations et reprises d'exploitation		70 577			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	75	75	
Divers état et autres collectivités publiques	252 560	252 560	
Débiteurs divers	143 226	143 226	
Charges constatées d'avance	189 977	189 977	
TOTAL	585 838	585 838	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	350 199	350 199		
Fournisseurs et comptes rattachés	642 684	642 684		
Personnel et comptes rattachés	24 977	24 977		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 626	52 626		
Autres dettes	165 000	165 000		
Produits constatés d'avance	245 000	245 000		
TOTAL	1 480 486	1 480 486		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	332 618
Total	332 618

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 634
Dettes fiscales et sociales	53 605
Autres dettes	10 000
Total	161 239

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	189 977
Total	189 977
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	245 000
Total	245 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part de subventions	11 253	
- Rembours. assurance Chateau ST Pierre	314 424	
Total	325 677	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités	531	
Total	531	

Transferts de charges

Nature	Montant
Aides CAE	37 750
Remboursement assurance (Château Saint Pierre)	330 005
Coût sur mise à disposition	67 846
Remboursements divers	12 695
Total	448 296